

VI

COMITE TECHNIQUE D'ECONOMIE ET DEMOGRAPHIE

PRESENTATION PAR J.M. CASTELLU

Les économistes et les démographes invités aux "Journées d'études de l'ORSTOM" se sont réunis en un groupe de travail le jeudi 8 juillet dans l'après-midi pour étudier les nouvelles structures proposées à l'ORSTOM. Dès le départ, ils ont affirmé avec force que les deux types d'instances scientifiques considérées leur paraissaient indispensables : aussi bien les "axes-programmes" que les "comités scientifiques". Ils ont d'abord envisagé le fonctionnement interne de chacune de ces instances avant de se pencher sur leurs relations.

1) Les axes-programmes

Au cours des journées précédentes, la notion d'"axe-programme" a été mal cernée. On a parlé de "gestion scientifique", d'"autonomie financière" ou d'"unité de méthode", ce qui demeure flou. Les économistes et les démographes pensent qu'il faut approfondir cette notion au cours des mois à venir. Ils posent quelques jalons. Pour eux, un "axe-programme" correspond à un "objet de recherche", c'est-à-dire, en simplifiant, à un domaine d'investigation : la terre, la mer, etc... La "problématique scientifique" (1) ne doit pas se situer à l'échelle de l'"axe-programme", mais à celle des "équipes de recherche" qui s'as-

(1) Le rapporteur se permet de préciser, à titre personnel, ce qu'il faut entendre par "problématique scientifique" : il s'agirait d'une série de questions liées entre elles et qui se réfèrent à un cadre théorique. Cette notion de la "problématique" en fait quelque chose de précis et donc de contraignant. Elle n'a rien à voir avec un accord vague et ambigu entre disciplines hétéroclites.

semblent dans un "axe-programme". Ce n'est qu'à cet échelon que les problèmes peuvent être posés en termes scientifiques.

L'animation scientifique d'un "axe-programme" doit être impulsée par un chercheur de l'ORSTOM. Mais, l'apparition d'un "mandarinat de chercheurs" peut être, pour le futur, tout aussi dangereuse que l'existence d'un "mandarinat d'universitaires" par le passé. Il convient donc, au sein de chaque axe-programme, de dissocier au maximum les responsabilités pour éviter leur cumul entre les mains d'un seul individu. En particulier, il faudra que l'animateur scientifique soit distinct du gestionnaire administratif ; c'est ce dernier qui sera la courroie de transmission de la Direction Générale à l'échelle de l'axe-programme, et non le premier, qui conservera toute son indépendance dans ses tâches d'animation, d'évaluation et de proposition.

Le mode de désignation des animateurs des axes-programmes pose problème, en particulier pour la période transitoire pendant laquelle les équipes de recherche ne seront pas formées. Il est souhaitable que les animateurs désignés pour cette période ne détiennent qu'un mandat court d'une ou deux années. Par la suite, les chercheurs composant un axe-programme proposeront un nom à l'avis du Conseil Scientifique de l'ORSTOM. Si cet avis est favorable, le chercheur pressenti sera nommé par la Direction Générale.

Les fonctions qui seront assumées à l'échelle d'un axe-programme sont les suivantes : animation scientifique, gestion budgétaire et évaluation du taux de réalisation des programmes. L'animateur d'un axe-programme sera assisté d'un comité composé des représentants des équipes de recherche internes à l'axe-programme.

Ces équipes de recherche se constitueront par cooptation, seul mode de recrutement susceptible d'assurer une grande cohésion. Elles seront formées pour une durée limitée à leur problématique scientifique, avec un financement limité à cette problématique. Elles désigneront elles-mêmes leurs responsables.

De nombreux chercheurs se sentiront attirés par plusieurs axes-programmes. Pour résoudre ce dilemme, chaque chercheur sera rattaché à un axe-programme principal.

Enfin, les économistes et les démographes sont hostiles à l'utilisation du terme de "département" pour désigner un axe-programme, car un tel terme a une connotation rigide qui convient mal à l'aspect dynamique, évolutif des axes-programmes, surtout si ces axes-programmes doivent être localisés dans des régions différentes.

2) Les Comités Scientifiques

Les économistes et les démographes souhaitent conserver une instance disciplinaire qui fera en partie contre-poids aux axes-programmes. Ces Comités Scientifiques assureront les fonctions suivantes :

- jugement du travail scientifique (jugement par les "pairs"),
- gestion des carrières individuelles,
- recrutement des chercheurs, puisque la formation universitaire est dispensée par disciplines,
- gestion des chercheurs situés hors de tout axe, qui mènent une recherche indépendante sur un point novateur,
- lieu de valorisation des travaux : recyclage, apprentissage linguistique, rédaction de synthèses, de manuels, etc...

Les Comités Scientifiques décideront de la mise à la disposition et de la fin de la mise à la disposition d'un chercheur auprès d'un axe-programme ; ils conserveront donc le contrôle du déroulement de la carrière des chercheurs.

Pour assurer ces fonctions, les Comités Scientifiques devront disposer de moyens matériels et de moyens financiers pour assurer des réunions fréquentes, une animation disciplinaire (colloques, séminaires,...), la parution de publications. Le problème est posé de l'urgence d'une base de travail et d'un secrétariat adéquat.

Si les axes-programmes et les Comités Scientifiques sont localisés dans des régions différentes, ces moyens matériels et financiers deviendront primordiaux pour éviter une contradiction paralysante.

3) Les relations entre axes-programmes et Comités Scientifiques

Au départ, les économistes et les démographes posent un principe : la gestion et l'évaluation des programmes seront assurées par les axes-programmes ; la gestion et l'évaluation des chercheurs relèveront des Comités Scientifiques. Cependant, nous avons conscience qu'il y a quelque redondance dans cette formule, chacune des instances étant juge et partie. La question des instances d'évaluation mérite d'être approfondie au cours des mois à venir.

Les instances d'animation des axes-programmes et des Comités Scientifiques seront composées de chercheurs de l'ORSTOM et de personnalités extérieures à l'ORSTOM appelées à y siéger par les chercheurs de l'ORSTOM.

Les recrutements seront opérés par les Comités Scientifiques, mais en fonction de profils proposés par les axes-programmes. L'affectation d'un chercheur se fera soit à l'initiative du Comité Scientifique avec possibilité de veto de l'axe-programme, soit à l'initiative de l'axe-programme avec possibilité de veto du Comité Scientifique.

Tout conflit scientifique, en particulier entre un axe-programme et un Comité Scientifique, sera porté devant le Conseil Scientifique de l'ORSTOM, qui tranchera en dernière instance.

En définitive, nous concevons les Comités Scientifiques comme une force de proposition, de négociation face aux axes-programmes. Ces derniers seraient des lieux de passage, le temps d'un programme, avec retour à l'instance disciplinaire pour la valorisation des travaux. L'or-

ganisation interne des axes-programmes et des Comités Scientifiques doit être envisagée selon une très grande souplesse, étant donnée l'extrême variété de situations qui caractérisera les uns et les autres.

Un des points forts de la réflexion des mois à venir sera d'envisager les contre-pouvoirs à mettre en place aussi bien dans les axes-programmes que dans les Comités Scientifiques.

Enfin, les économistes et les démographes sont hostiles à un éclatement géographique de l'ORSTOM en sept instituts repliés chacun sur un axe-programme. Ils préfèrent le maintien d'une base centrale animant des antennes dans d'autres régions de France et à l'étranger.

Les chercheurs présents souhaitent la mise en place de deux Comités Scientifiques : un pour la Démographie, un pour l'Economie.

En terminant, le rapporteur se permet d'ajouter une touche personnelle. La position des économistes et démographes pourrait être perçue comme "passéiste", accordant du pouvoir à ce qui survit des anciens Comités Techniques. Les membres élus d'Economie-Démographie ont montré, il y a quelques années, qu'ils savaient prendre leurs responsabilités en temps voulu, en particulier en démissionnant quand il fallait le faire, ce qui n'était pas une mesure "conservatrice". Notre attitude actuelle s'expliquerait alors de la façon suivante : l'avènement des axes-programmes correspond à une période où nous accédons nous-mêmes à la pleine responsabilité dans nos disciplines ; nous sommes donc très sensibles à cette nouvelle cohésion disciplinaire. De plus, ce n'est pas avec des disciplines faibles qu'on fera des axes-programmes forts.

J.M. GASTELLU

Pour la période de transition :

1) Démographie :

Membre élu du Bureau Permanent : Ph. ANTOINE
Secrétaire scientifique : P. VIMARD.

2) Economie :

Membres élus du Bureau Permanent : Ph. BONNEFOND, C. AUBERTIN.
Secrétaires scientifiques : Cl. ROBINEAU, J.M. GASTELLU.

Compte-rendu
des journées d'études
de l'O.R.S.T.O.M.

Paris, 6-10 Juillet 1982

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE OUTRE MER